

**AVIS DE CONCOURS DIRECTS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE  
D'ADMINISTRATION**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

**COMMUNIQUE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est ouvert des concours directs d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA).

Le nombre total de places offertes aux concours est fixé à 103.

Ces places sont réparties par corps comme suit :

1. Administrateurs Civils-----	25
2. Conseillers des Affaires étrangères-----	07
3. Inspecteurs des Finances-----	17
4. Inspecteurs des Impôts-----	16
5. Planificateurs-----	13
6. Inspecteurs des Services économiques-----	10
7. Administrateurs du Travail et de la Sécurité sociale-----	05
8. Inspecteurs du Trésor-----	10

**Article 2** : Les épreuves se dérouleront le samedi 22 décembre 2018 à Bamako, centre unique.

**Article 3** : Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

- posséder la nationalité malienne ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- être âgé de 40 ans au maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- être titulaire d'un diplôme national ou étranger de niveau équivalent au moins à la maîtrise dans une des spécialités exigées par les textes régissant le corps de recrutement.

**Article 4 :** Les diplômes minimums requis par corps sont :

- **ADMINISTRATEURS CIVILS :**

Maîtrise en Droit public, Sciences politiques, Administration publique ou Diplôme reconnu équivalent.

- **CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES :**

Maitrise en Droit public, Droit privé, Sciences politiques, Relations internationales, Diplomatie ou Diplôme reconnu équivalent.

- **INSPECTEURS DES FINANCES :**

Maîtrise en Administration publique, Droit public, Sciences économiques, Gestion ou Diplôme reconnu équivalent.

- **INSPECTEURS DES IMPOTS :**

Maitrise en Administration publique, Droit public, Droit privé, Sciences économiques, Gestion ou Diplôme reconnu équivalent.

- **PLANIFICATEURS :**

Maîtrise en Sciences économiques, Géographie de l'Aménagement ou de Développement, Aménagement du territoire ou Diplôme reconnu équivalent.

- **INSPECTEURS DES SERVICES ECONOMIQUES :**

Maîtrise en Sciences économiques, Gestion, Commerce, Marketing ou Diplôme reconnu équivalent.

- **ADMINISTRATEURS DU TRAVAIL SECURITE SOCIALE :**

Maîtrise en Administration publique, Sciences juridiques, Droit public, Droit privé ou Diplôme reconnu équivalent.

- **INSPECTEURS DU TRESOR :**

Maîtrise en Sciences économiques, Gestion, Comptabilité ou Diplôme reconnu équivalent.

**Article 5 :** Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature dûment remplie et signée par le candidat et timbrée à 200 F CFA ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ou attestation en tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme de la lettre d'équivalence du diplôme étranger ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- un certificat de nationalité ;
- une (1) photo d'identité récente à coller sur la fiche de candidature ;
- un certificat médical pour les personnes en situation de handicap.

**Article 6 :** Les dossiers de candidatures sont reçus tous les jours ouvrables de 8h à 13h et de 14h à 16h et le samedi de 8h à 12h à compter du **lundi 5 novembre 2018, au Centre de formation de l'ENA.**

**La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au mardi 4 décembre 2018 à 16 h délai de rigueur.**

**Article 7 :** En cas d'admission, le candidat devra fournir les pièces complémentaires ci-après :

- un certificat de visite et de contre-visite médicale, délivré par les autorités médicales, datant de moins de trois (3) mois, indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de maladie de longue durée ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

**Article 8 :** Le concours comporte trois épreuves :

- une épreuve écrite de culture générale, d'une durée de deux (2) heures coefficient deux (2) ;
- deux épreuves à caractère technique d'une durée de trois (3) heures coefficient trois (3) chacune.

**Article 9 :** Les épreuves sont notées de zéro (0) à vingt (20).

Toute note inférieure à 8 sur 20 dans l'une des épreuves est éliminatoire.

Nul ne peut être déclaré admis au concours s'il n'a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

**Article 10 :** L'appel des candidats a lieu à 7 heures et le démarrage des épreuves est prévu pour 8 heures.

L'accès à la salle est subordonné à la présentation d'une pièce d'identification nationale en cours de validité : carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, carte NINA.

Aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examen après la lecture du sujet quelque soit le motif de son retard.

Les candidats sont tenus au respect strict du règlement du concours lors de la passation des épreuves, sous peine d'expulsion de la salle ou de disqualification du concours et sans préjudice de poursuites pénales, le cas échéant.

**Article 11 :** Le programme des épreuves et le règlement des concours sont consultables sur le site de l'ENA ([www.enamali.ml](http://www.enamali.ml)).

Les fiches d'inscription sont disponibles au Centre de formation de l'ENA et sur le site de l'ENA.

Toutes les informations complémentaires peuvent être obtenues au Centre de formation de l'Ecole nationale d'Administration, sis au quartier BacoDjicoroni ACI sur la voie bitumée menant au fleuve – Téléphone : +223 20 28 48 36, E-mail : « [contact@enamali.ml](mailto:contact@enamali.ml) ».

Bamako, le 02 NOV 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

**Ampliations :**

- Original.....1
- Premier ministre ....1P/CR
- MTFPRI.....1/P info



**Amadou KEITA**

Professeur d'Enseignement Supérieur